



Diffusion à l'ensemble de la commune

Administration communale

## Vacances d'été

L'administration communale sera fermée pour les vacances d'été du :

**vendredi 13 juillet au lundi 6 août compris**

L'Agence AVS sera fermée durant la même période. Les personnes qui ont des affaires urgentes à traiter voudront bien en tenir compte.

Les personnes qui devraient s'inscrire au **chômage** pendant la fermeture de l'administration communale pourront s'annoncer directement auprès de l'Office régional de placement, à Porrentruy, tél. 032 420 39 40.

Restrictions à la circulation

## Manifestations

Plusieurs manifestations seront organisées durant l'été. Afin d'assurer leur déroulement dans les meilleures conditions possibles, les restrictions au trafic suivantes seront appliquées :

- **Estivades**, les dimanches 8, 15, 22, samedi 28 et dimanche 29 juillet ; les dimanches 5, 12 et 26 août 2018, St-Ursanne : zone piétonne en vieille ville
- **Les Tchérites**, 4 août, Epauvillers : diverses restrictions et déviations de circulation
- **Course des Rangiers**, 17, 18 et 19 août, St-Ursanne : zone piétonne en vieille ville et diverses restrictions

Police communale

## Heures de tonte

Nous rappelons que l'utilisation de machines telles que tondeuses à gazon ou tout autre engin bruyant, est réglementée de la façon suivante :

- Lundi au vendredi : autorisée de 08.00 h à 12.00 h et de 13.00 h à 20.00 h. Cette restriction ne s'applique pas aux entreprises, à l'exception de la pause de midi
- Samedi : autorisée de 09.00 h à 12.00 h et de 13.00 h à 18.00 h
- Dimanche et jours fériés : interdit

Parcage à St-Ursanne

## Cartes de parcages

Des cartes prépayées pour le stationnement dans les secteurs régis par les parcomètres sont disponibles auprès de l'administration communale. D'une valeur de fr. 100.— et permettant 100 heures de stationnement (soit 500 unités de 12 minutes), ces cartes sont vendues au **prix préférentiel de fr. 20.—** pour les citoyens et résidents secondaires.

Simple, pratique et avantageux : plus besoin de monnaie ! Il suffit d'insérer la carte et de presser sur le bouton correspondant à son numéro de place le nombre de fois nécessaire pour atteindre le temps de stationnement voulu (1 pression = 12 minutes). Le solde disponible sur la carte s'affiche par ailleurs (en unité de 12 minutes) à l'écran sur le parcomètre.

Nous vous souhaitons un bel été et d'agréables vacances.